

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AOUT 2014

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard Mme Muriel Alis M. François Deboom Mme Adélaïde Doco Mme Françoise Di Fraja Mme Luce Favreau Mme Florence Lefèvre Mme Joëlle Mainetti M. Jean-Guy Marengo M. Roger Martel Mme Lotte Michel Mme Nicole Poch M. Hervé Ripert M. Bernard Risso M. Nicolas Souchon.

Etaient excusés :

M. André Laloyaux qui a donné procuration à Mme Alis pour tout vote ayant lieu lors de cette séance.

Mme Christine Briffa qui a également donné pouvoir à Mme Alis mais dont la procuration ne peut être prise en compte puisque la même personne ne peut recevoir qu'une seule procuration.

M. Serge Jacolin qui a donné procuration à M. Arnaud

Secrétaire de séance : Mme Adélaïde Doco assistée de M. Stéphane Oddone, Secrétaire Général de Mairie

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 19 heures 05.

1. CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCE POUR L'ORGANISATION D'UN TRANSPORT SCOLAIRE PAR LA COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

Monsieur le Maire rappelle que la compétence en matière de transport scolaire est assignée au Conseil général mais que la commune peut par convention se substituer au Département en la matière.

Il s'agit d'amener les collégiens et lycéens du quartier de la Gasque et du quartier de Paris jusqu'aux 4 chemins en minibus pour qu'ils puissent ensuite prendre le bus scolaire à destination des collèges et lycées en toute sécurité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions à propos de ce partenariat.

M. Souchon demande pour combien de temps cette convention sera signée.

Mme Florence Lefèvre, chargée de ce dossier répond que cette convention sera valable un an car l'an prochain il y aura 10 enfants de plus et qu'il s'agira alors d'un transport en commun.

M. Souchon suggère que l'on pourrait faire une boucle pour prendre les enfants du Jonquier. Mme Lefèvre dit qu'il n'y aurait qu'un enfant dans ce quartier d'après le Conseil général.

M. Souchon déclare qu'il y en a 5.

Monsieur le Maire déclare qu'il s'agira d'un autre dossier qu'il faudra plaider auprès du Conseil Général pour l'année prochaine.

Il félicite et remercie Mme Lefèvre pour le travail qu'elle a accompli.

Il est ensuite procédé au vote.

La signature de la convention est acceptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes Provence Verdon provient de la fusion de deux communautés de communes.

Il rappelle que la commune de Seillons possède normalement 3 représentants. Eugène Berton étant démissionnaire, les 2 représentants sont Luce Favreau et Stéphane Arnaud.

Il s'agit d'approuver une subvention de 55 000 euros, légèrement inférieure à celle de l'an dernier. L'affectation de cette subvention au budget communal est réservée aux opérations d'investissements.

Il est ensuite procédé au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PROJET D'ACCUEIL D'UNE PHARMACIE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire dit sa satisfaction d'avoir à examiner en première demande ce projet d'accueil d'une pharmacie. Il précise qu'il n'y aura pas de vote pour l'instant.

Il s'agit d'une information qui ne demande pas de délibération dans l'immédiat.

La Commune a été sollicitée par un couple de pharmaciens du Nord de la France, lecteurs assidus de Vivre à Seillons, pour une éventuelle installation dans notre village. Monsieur et Madame BLAMPIN-QUERSON sont actuellement propriétaires d'une petite pharmacie (y compris de tout le matériel qu'elle contient).

Monsieur le Maire précise qu'il est impératif de compter 2500 habitants au regard de l'Agence Régionale de la Santé comme pour l'ordre des Pharmaciens, pour implanter une pharmacie.

Nous sommes actuellement 2300 habitants.

Mme Alis demande si l'on doit attendre d'avoir atteint ce nombre pour démarrer les démarches.

Monsieur le Maire répond qu'on peut monter le projet sans attendre.

M. Marengo souligne la motivation des demandeurs.

Il leur a envoyé les plans de masse de plusieurs sites possibles pour l'implantation de la pharmacie et ils ont déjà prévu les aménagements éventuels avec un architecte.

4. AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FOL83 RELATIVE A L'ALSH, A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE, L'INTER CANTINE ET L'ESPACE JEUNES POUR LA PERIODE DU 01/09/2014 AU 31/12/2014

Il s'agit de la convention passée avec la Fédération des Œuvres Laïques.

En ce qui concerne l'accueil de loisirs sans hébergement, l'avenant répond à notre sollicitation de révision du coût à la baisse.

Pour l'année la facture s'élève à 70 758 euros, pour clôturer l'année comptable nous aurons les 4/12 à payer soit environ 23 000 euros.

Mme Alis demande des éclaircissements à propos des activités périscolaires.

Monsieur le Maire précise que la garderie n'a rien à voir avec les Nouvelles Activités Périscolaires.

Pour la garderie et l'inter cantine les frais s'élèvent à 59 600 euros soit 19 900 euros pour terminer l'année 2014 (4/12).

Pour la gestion et l'animation de l'espace « jeunes » le coût s'élève à 58 300 € soit 19 500 € pour la période du 01/09 au 31/12. La participation communale globale pour la période du 01/09 au 31/12 est de 31 400 euros part CAF au titre du CEJ (contrat Enfance et Jeunesse) déduite.

Pour Les NAP Monsieur le Maire rappelle que le Budget communal s'acquitte de 8 000 euros pour l'année 2014.

Mme Alis demande s'il s'agit d'une erreur ou si la garderie s'arrête bien à 18h30 au lieu de 19 heures.

Monsieur le Maire confirme l'arrêt à 19 heures.

Mme Favreau ayant remarqué que très peu de jeunes fréquentent l'espace « jeunes » se demande s'il est bien nécessaire de reconduire cette action.

Monsieur le Maire répond que c'est en effet une question à revoir.

M. Rippert précise que la salle était fermée en août.

Monsieur le Maire a déjà rencontré la Directrice de la FOL à propos de l'animatrice qui jouait aux boules pendant le temps où elle était censée s'occuper des jeunes et pour lequel elle était rétribuée.

La question est de savoir pour les jeunes de 13 à 17 ans à qui revient le rôle de la prise en charge hors temps scolaire. C'est une réflexion à avoir en automne si l'on veut dénoncer le contrat avec la FOL. Eugène Berton et M. Laloyaux se reposaient sur la FOL sans contrôle (rappel d'un marché attribué à la ligue de prévention juste avant les élections et qui a coûté 8 000 euros à la commune pour faire du vent).

M. Nicolas Souchon déclare que dans d'autres communes les jeunes sont associés à divers travaux de la commune et sont ensuite récompensés par un petit voyage ou camp d'ados.

M. Deboom suggère que puisque nous subventionnons les BAFA, les lauréats pourraient animer des projets avec nos jeunes.

M. Souchon demande quel usage est fait de la salle des jeunes actuellement.

Monsieur le Maire propose d'établir une régie pour s'occuper en priorité des jeunes du village. Il faut, en effet sortir des habitudes de nos prédécesseurs. Lorsqu'on est financeur, on est nécessairement responsable et dans le cas de la FOL, nous ne sommes même pas informés des fermetures. Il va falloir rappeler à la FOL les responsabilités qui sont les siennes en ce qui concerne l'espace « jeunes ». En créant une régie nous serions à la fois recruteurs et manageurs. Nous aurions alors un meilleur contrôle.

M. Rippert possède tous les détails sur les factures concernant l'espace « jeunes ».

M. le Maire indique que s'il le fallait on pourrait décider de ne pas honorer les 4/12 à payer pour l'espace « jeunes ».

M. François Deboom et M. Hervé Rippert estiment que les avenants devraient être séparés pour être votés séparément.

Mme Alis demande si nous ne serions pas trop sous pression si nous ne votons pas sur les autres points.

M. Rippert demande si on ne pourrait pas voter sur les 2 premiers avenants.

Monsieur le Maire préfère que les choses soient claires : il demandera à la FOL de revoir les avenants séparément et notamment celui concernant les jeunes et nous voterons à une prochaine séance quitte à réunir un conseil extraordinaire.

5. PARTICIPATION POUR BAFA

Il s'agit de la demande de mademoiselle Manon Martini.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut encourager une dynamique de formation.

La participation de la commune représente 60% de la somme à investir soit 330 euros et la CAF lui rembourse 60% de cette somme.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que l'acquisition de ces diplômes est nécessaire pour les activités péri-scolaires engendrées par la réforme des rythmes scolaires, que cette formation sera un pourvoyeur d'emplois et qu'il s'agit pour la commune et les demandeurs d'un échange de très bons procédés.

Il est procédé au vote.

La proposition est acceptée à l'unanimité

6. DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite à la démission de Monsieur Mairesse également bénévole aux Restos du cœur, M. Mathieu Galland est pressenti pour siéger à sa place au Conseil d'administration du CCAS en tant que représentant de la lutte contre l'exclusion.

Il est ensuite procédé au vote.

Monsieur Galland est élu à l'unanimité

Monsieur le Maire explique que le passif dont nous avons hérité nous fait parfois sortir d'un langage modéré mais que nous savons cependant rester corrects .

Il demande s'il y a des questions diverses.

Mme Alis demande « au nom de citoyens » qui l'ont chargée de le faire à quel prix est revenue la publication du Magazine trimestriel de la commune.

Monsieur le Maire s'étonne que cette question ne lui ait jamais été posée alors qu'il est présent tous les jours à la Mairie. Il indique que le coût de ce magazine tient à l'engagement que nous y mettons, qu'il fait partie de notre action communication globale prévue au budget municipal. Il faut aussi quelques timbres qui ont été nécessaires pour l'envoi de ce magazine aux communes voisines, notre but étant toujours d'être performants et reconnus.

Monsieur le Maire se dit être stupéfait par la question de Mme Alis, alors qu'elle soutenait le Maire précédent qui pratiquait des actions au black (dépôt de pain), elle devrait plutôt se féliciter aujourd'hui de la qualité de « vivreaseillons mag ».

M. Deboom évoque les économies de carburant qui ont été faites depuis la gestion de la nouvelle équipe.

M. Marengo précise que nous dépensons près de 700 euros de moins par mois.

Mme Alis demande si on pourrait réserver une page à l'opposition dans ce magazine comme diverses communes voisines le font.

Monsieur le Maire refuse invoquant le soutien des opposants à une personne qui pratique « le black » et considérant que le magazine est l'organe de communication de la mise en place de nos projets.

M. Marengo précise que certains déplacements d'élus notamment à des invitations d'autres communes ont été financés personnellement. Il conseille à Mme Alis qui souhaitait participer à certains de nos projets de commencer par s'occuper du sien en tant que Directrice d'école alors qu'elle n'a transmis ses demandes de travaux que le 14 Août.

Monsieur le Maire demande à Mme Alis les références qui précisent la disposition concernant l'expression de l'opposition dans le magazine municipal.

Celle-ci répond que cela concerne les communes de 3500 habitants mais que plein de communes moins peuplées le font.

Monsieur le Maire la renvoie à une célèbre phrase de Coluche concernant l'expression « plein de ».

M. Nicolas Souchon nous fait part de la réunion des Présidents d'Associations pour préparer leur Forum.

Monsieur le Maire évoque ensuite le cas de Mme Touret, employée municipale qui souhaite louer un appartement communal.

Il rappelle la mise sous contrôle de notre budget et la nécessité d'augmenter nos recettes parallèlement à la baisse de nos dépenses.

Le loyer serait de 400 euros par mois pour l'appartement de Barbourin.

M. Marengo indique qu'un entrepreneur souhaiterait aussi louer un local municipal pour entreposer du matériel. Affaire à suivre.

Il est ensuite procédé au vote pour la location de madame Touret.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Alis demande ensuite si la réfection du chemin Saint André peut être envisagée.

M. Marengo répond que le coût de réfection a déjà été chiffré.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire après avoir remercié le Conseil Municipal et le public nombreux qui y assistait, lève la séance 20 heures 30

La secrétaire de séance

Adélaïde Doco